

**VILLE DE LIÉVIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**25 FÉVRIER 2025**

---

## SOMMAIRE

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale .....	4
Appel des conseillers .....	5
I. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024 .....	5
II. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire .....	5
III. FINANCES	
1. Rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes - Année 2024 .....	5
2. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - Budget Principal .....	12
3. Fixation d'une tarification pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et autres manquements, ainsi que pour les frais de nettoyage .....	17
4. Adhésion au service commun de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin .....	18
IV. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
5. Acquisition de plein droit par la commune et incorporation dans le domaine privé communal des parcelles présumées sans maître (AL n°222 - AL n°221 et BX n° 373) .....	18
6. Acquisition à Pas-de-Calais habitat du terrain cadastré BX n°93 - 37 rue Victor Hugo .....	19
7. LIEVIN - 21 rue du Guesclin - Acquisition et incorporation dans le domaine public communal d'une emprise de voirie à prendre dans la parcelle cadastrée BC n°271 .....	19
8. LIEVIN - rue Émile Zola - Cession par la commune d'une parcelle à Messieurs Gérard DYMALA et Sébastien GUEMART .....	20
9. LIEVIN - 24 rue Émile Basly - Déclassement .....	20
10. LIEVIN - Coron Fernand - Demandes d'Intention de Démolir - Avis de la Commune .....	20
11. Convention de financement (2024-2027) des études urbaines préopérationnelles des cités minières retenues pour la programmation au titre de l'E.R.B.M. ....	21
V. ENERGIE	
12. Écomobilité - Aides aux particuliers .....	22
13. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers M. Capelle, M. Lequesne et M. Leleu .....	22
14. Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n° 2 .....	22
VI. SPORTS .....	23
15. Centre aquatique Nauticaa - Demande de remboursement de séances "Aquadouce" .....	23

VII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
16. Contrat de location 2024 avec l'Association Tradition et Avenir .....	23
VIII. COHESION SOCIALE	
17. Guid'Asso - Labellisation.....	24
IX. PERSONNEL	
18. Dispositif de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) .....	24
19. Création d'emplois permanents - Modification et mise à jour du tableau des effectifs .....	24
20. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination; harcèlement et agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.....	25
X. ADMINISTRATION GENERALE	
21. Règlement relatif à l'utilisation des aires de jeux.....	25
22. Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage Projet d'actualisation 2025/2030 - Avis du Conseil Municipal .....	26
XI. SUBVENTIONS	
23. Subventions aux associations - Année 2025.....	27

*(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE).*

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, nous ouvrons cette séance du Conseil municipal du 25 février. Je vais vous donner quelques informations, comme d'habitude, sur le personnel communal.

### **Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons eu le plaisir d'enregistrer :

- La naissance de Maxence, le fils d'Anthony SURGA, Directeur du Centre culturel et social Jules Grare.
- Pas de mariages
- Fort heureusement, pas de décès.

### **Retraités**

- Un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de Chantal LIÉNARD, au service des Affaires scolaires.

### **Recrutements**

#### **Ville**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons eu le plaisir d'avoir des recrutements au 16 décembre :

- Léonie PELLET, référente familles au CCS Cœur de Ville (remplacement d'Alison DURIEZ)
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Jérémy STEVENARD, policier municipal (remplacement de Dylan DESCATOIRES)
- Au 6 janvier 2025, Jonathan VASSEUR, agent polyvalent au sein des écoles (remplacement de Jean-Louis TOMSIC)
- Au 6 janvier 2025, Alexis LELEU, chargé d'expertise statutaire (création de poste)
- Au 3 février 2025, Aurélien LARDEMER, agent polyvalent au sein des écoles (remplacement d'Arnaud LELONG, muté en tant que mécanicien au service Parcs et jardins)
- Au 4 février 2025, Manuel BASTIEN, plombier (remplacement de Geoffrey DUFOUR)

#### **CCAS**

- Au 3 janvier 2025, Lauryn GAIDO, auxiliaire de puériculture au multi-accueil Madeleine Brès (création de poste - reprise EPDEF)
- Au 3 janvier 2025, Claire WANESSE, animatrice petite enfance au multi-accueil Madeleine Brès (création de poste - reprise EPDEF)

- Au 3 janvier 2025, Lola VOISIN, auxiliaire de puériculture au multi-accueil Madeleine Brès (création de poste - reprise EPDEF)
- Au 3 janvier 2025, Juliette DEMAILLE, éducatrice de jeunes enfants au relais petite enfance (création de poste - reprise EPDEF)
- Au 3 janvier 2025, Emeline JOURDAIN, auxiliaire de puériculture au multi-accueil Dolto (remplacement)
- Au 6 janvier 2025, Juliette LANCEL, éducatrice de jeunes enfants au multi-accueil Simone de Beauvoir (remplacement de Céline COQUET, mutée au poste de Ludothécaire)

### **Reprises de travail**

#### **Ville**

- Depuis le 9 janvier de Laurent LECHIFLART, service Parcs et Jardins
- Depuis le 10 janvier, de Catherine KRYSIAK, service État-Civil
- Depuis le 13 janvier, de Mary LEGUILLIER, service Affaires Scolaires

#### **CCAS**

RAS.

**M. LE MAIRE.**- Voilà, mes chers collègues, pour l'information sur les membres du personnel communal. Nous allons procéder à l'appel.

#### **Appel des conseillers**

*(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie Monsieur le Directeur général des services.

#### **I. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024**

**M. LE MAIRE.**- Ce compte rendu appelle-t-il des commentaires ? Non. Il est donc approuvé.

#### **II. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

#### **III. FINANCES**

##### **1. Rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes - Année 2024**

**Mme GERMA.**- Monsieur le Maire, merci beaucoup de me permettre de présenter ce rapport concernant l'égalité hommes/femmes dans notre commune. Vous savez combien je suis attachée à cette problématique alors je commencerai par une observation qui m'a perturbée hier.

À l'occasion du 8 mars, vous conviez le personnel féminin à découvrir le pôle de conservation des œuvres du Louvre. Quelle magnifique initiative ! Je suis ravie. Sauf que votre invitation était accompagnée d'une note -je dirais maladroitement- du service Relations publiques, révélatrice de la non-prise de conscience généralisée de la problématique. Je cite : « *Si vous n'êtes pas une femme, l'égalité hommes/femmes, cela ne vous concerne pas* ». Je n'ajouterai rien et place au rapport.

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Code général des collectivités territoriales, la Ville de Liévin fait partie des institutions qui ont l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité sur les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes menés de nature à améliorer la situation.

Le rapport complet est à la disposition de chacune et chacun, il porte sur le bilan de la politique de ressources humaines intégrant un état de situations comparées entre les hommes et les femmes qui occupent des postes permanents titulaires ou contractuels. Ensuite, il porte sur les politiques d'égalité menées sur le territoire.

Je ne ferai que pointer quelques observations.

La collectivité compte presque le même nombre de femmes que d'hommes, le taux de féminisation globale de l'emploi permanent est de 48 % à la Ville.

Parmi les femmes contractuelles sur emplois permanents, 69 % sont en CDI contre 36 % des hommes. La répartition des effectifs par catégorie montre une part plus importante des femmes en catégorie C alors que les hommes sont plus présents en catégorie A. La proportion est plutôt stable. Elle était de 37 % ; aujourd'hui, elle est de 36 %.

Cette observation a un retentissement direct sur la répartition par genre, sur les postes de direction et de chef de service et la représentation femmes/hommes par filière.

Les postes de direction sont occupés à 53 % par des hommes, mais les postes d'encadrement intermédiaire sont pourvus à parts égales.

Les femmes se retrouvent majoritairement dans les filières animation, administratives, culture et médico-sociales. En fait, ce sont les filières proches du public, donc les plus exposées.

Aucune femme ne travaille en filière sportive et aucun homme, en filière médico-sociale. En revanche, dans le domaine de la culture, la parité femmes/hommes est parfaitement respectée. Encore une fois, la culture est précurseur.

Concernant l'écart d'âge entre les femmes et les hommes, on compte proportionnellement moins d'agents femmes de plus de 50 ans, 51 % des femmes contre 54 % des hommes, donc nos femmes sont un petit peu plus jeunes.

Concernant l'accès aux évolutions de carrière et aux titularisations, il convient de noter une représentation plus importante des femmes dans les évolutions de carrière, mais cela s'explique avec les catégories.

Concernant la promotion interne, 50 % des nominations concernent des femmes, et 56 % des avancements de grade concernent également des femmes.

Concernant l'organisation du temps de travail, 6,9 % de femmes bénéficient d'un temps partiel, trois-quarts des temps partiels sont accordés sur autorisation de l'autorité territoriale après étude des nécessités de

service, et toujours en concertation et en discussions avec l'intéressée. C'est la volonté de la collectivité de favoriser l'articulation harmonieuse entre vie professionnelle et vie privée.

84 % des hommes occupent des emplois à temps complet contre 40 % pour les femmes, mais c'est ce qui correspond aux types de métiers occupés : l'animation et l'entretien des locaux.

Quant à l'absentéisme, les hommes sont relativement plus absents que les femmes. Seraient-elles plus résistantes ? Cela est peut-être dû aux accidents de service parce qu'il y a plus d'hommes dans les filières techniques.

On ne relève aucun congé paternité. Tiens donc ! Vos services me disent que non, il n'y a aucun congé parental au bénéfice de femmes ou d'hommes.

Quant à la rémunération, à situations égales -fonction, grade, âge-, il ne saurait y avoir de différence -c'est le statut de la fonction territoriale- compte tenu des règles du statut. Les écarts de salaire constatés, environ 300 € toutes catégories confondues, s'expliquent par les différences de parcours, d'âge et de prédominance masculine dans les niveaux de grade les plus élevés.

Si on observe les actions mises en œuvre et les orientations en faveur de l'égalité femmes/hommes au sein de la collectivité, les profils de poste précisent les contraintes liées à ce poste -à la fois les ports de **charges, les horaires, etc.**-, les offres de postes sont intitulées dans les deux genres, les jurys de recrutement sont mixtes et à parité quand c'est possible le plus souvent, les postes d'immersion sur les métiers techniques sont généralisées.

Pour favoriser l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, il est permis d'exercer des fonctions à temps complet sur quatre jours et demi. Il est facilité de travailler à temps partiel sur autorisation et sous réserve de nécessité de service.

Il est mis en place des entretiens professionnels pour formuler si besoin des vœux de mobilité ou de modification de temps de travail, et le service des ressources humaines informe les agents sur les conséquences des choix opérés sur la retraite ou sur la carrière.

Également à signaler : un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Une convention a été passée avec le CDG 62 pour mettre en place le dispositif, et une campagne d'information à destination des agents a été mise en place lors de la signature et sera renouvelée chaque année.

Un plan d'action relatif à l'égalité femmes/hommes est mis en place depuis 2021. Nous savons fort bien que la prise en compte de l'égalité femmes/hommes et sa réalisation dans la société tout entière reposent sur un changement de mentalités.

La Ville s'appuie sur les centres culturels et sociaux sportifs, petite enfance, affaires scolaires et jeunesse pour promouvoir cette politique.

Rappel des décisions fortes pour faciliter la vie de famille prises par notre Ville : le prix du ticket de cantine à 2,50 €, nos garderies périscolaires dans chaque groupe scolaire avec une très large amplitude horaire, de 7 heures à 9 heures et de 17 heures à 19 heures, et des accueils de loisirs adaptés au rythme de vie ouverts pendant les grandes et petites vacances et également les mercredis.

Afin de lutter contre les discriminations, et en faveur de l'égalité femmes/hommes, des formations et des informations auprès des professionnels et bénévoles de structures volontaires sont programmées.

Les CCS et les associations œuvrant sur le sujet sont accompagnés et aidés, notamment grâce aux appels à projets dans le cadre de la politique de la Ville. Dans le rapport figurent de manière très détaillée les actions menées par les différents centres culturels et sociaux. Le catalogue est riche et complet, je vous invite à en prendre connaissance.

Néanmoins, j'ai constaté avec un certain effroi que l'on faisait encore référence aux activités essentiellement en direction des femmes pour devenir « *de bonnes mères au foyer* », page 10 : activités cuisine, couture... À quand la formulation « *bons pères au foyer* » ? Une femme n'a-t-elle le droit de s'épanouir qu'en tant que mère au foyer ? Monsieur le Maire, une réponse ?! (*Rires*)

À ce sujet, on ne peut que regretter le manque d'outils, ou plutôt le peu d'informations concernant les outils mis à disposition sur le thème de l'égalité femmes/hommes :

☞ Notre Ville soutient, et depuis sa création, l'Association Femmes en avant -dont vous me permettrez de faire la promotion- en mettant à disposition gratuitement une exposition « 62 voies-x de femmes » qui est en fait une commande de la Préfète, Mme BUCCIO -c'était la première fois qu'on avait une femme préfète en 2016- valorisant le parcours militant professionnel, économique, culturel ou sportif de femmes du Pas-de-Calais pour inciter les jeunes femmes à oser entreprendre sans s'autocensurer parce que femmes. Elle circule encore et toujours.

☞ Au Louvre Lens, un Jeu de l'oie a été fait également avec les jeunes du conseil municipal jeune. S'appuyant sur les œuvres de la Galerie du temps, l'épopée de l'égalité prouve l'invisibilisation des femmes dans la société depuis des siècles quels que soient les religions et les États.

☞ Une série de 13 portraits de femmes totalement invisibilisées et pourtant déterminantes pour l'humanité. Cette exposition est accueillie actuellement au CCAS -merci à Sandrine CHEVALIER, sa directrice. Elle met en lumière 13 femmes dont les découvertes, les actions ont fait avancer l'humanité. Certaines ont été ignorées, spoliées de leur découverte. J'y reviendrai à la fin de mon propos en guise de conclusion personnelle.

J'invite hommes et femmes, mes collègues du conseil municipal, à venir voir cette exposition. On pourra vous remettre des feuillets d'explications concernant ces femmes. Je peux vous assurer que, lors de la cérémonie d'ouverture des J.O. cet été, certaines figuraient sur les colonnes qui sortaient des quais de Seine. Imaginez la fierté, l'émotion des adhérents de Femmes en avant. Elles avaient été à leur manière des précurseurs, des visionnaires de ce qui allait se passer au J.O. Bravo à elles !

Chaque année, Monsieur le Maire, j'ai l'impression de me répéter, mais je suis enseignante, la pédagogie est l'art de la répétition, alors en conclusion personnelle, j'en appelle à la vigilance -et là, cela dépasse largement ce rapport- de chacun et de chacune d'entre nous, conjoints, pères, frères, femmes, filles : des droits chèrement acquis peuvent être très vite bafoués dans l'indifférence générale.

La méconnaissance du combat des femmes pour leur reconnaissance et émancipation, l'origine du 8 mars sont les parfaites illustrations d'une histoire et d'une mémoire du féminisme trop souvent qualifiée d'hystérique, de l'humanisme -je préfère dire- trop souvent absente de notre éducation et de notre culture générale empreintes de stéréotypes genrés.

Les progrès réalisés le sont trop souvent davantage dans la loi que dans les pratiques. Je fais un petit clin d'œil à notre sénateur Jérôme : au Sénat, seulement 36 % des sénateurs sont des femmes.

La persistance des discriminations envers les femmes est en nette progression et c'est dramatique chez nos jeunes. Le sexisme banalisé, moqué, aggravé, est à la source d'un continuum de violences et la multiplication de courants masculinistes.

Monsieur le Maire, l'année dernière, souvenez-vous, vous m'aviez demandé de ne pas me fier à mon ressenti quand j'annonçais avec beaucoup d'optimisme que 20 % des rues en France portaient un nom de femme. C'était vraiment optimiste. Vous m'aviez invitée à réfléchir. Je l'ai fait. J'ai eu un petit peu de temps cette année.

*(Mme GERMA montre un document)*

Voici donc le tableau. J'ai dénombré 612 rues à Liévin ; 415 portent un nom d'homme, 180 portent des noms de fleurs, de batailles, et 17 seulement, de noms de femmes.

J'ai essayé d'arranger les chiffres. Sur les 18 écoles, quatre portent le nom de femmes, 14, d'hommes ; pour les collèges, parité totale, un homme, une femme et un couple, pour les lycées, que des hommes et pas de noms de femmes ; pour les crèches, trois femmes, et sur les 175 résidences, 56 hommes, cinq femmes, 114 autres.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas responsable du passé ; à vous maintenant de commencer à corriger. Comme vous l'avez déjà fait pour le 11 novembre. Tout le monde ne s'en souvient pas, mais depuis le début de votre premier mandat, nous déposons une gerbe sur la tombe de Marie LIÉTARD. C'était sous votre mandature puisque, jusque là, elle avait été totalement oubliée, ignorée.

Il faut donc que, désormais, chacune des nouvelles structures -on ne va pas débattre ici- érigées sur la Ville porte désormais le nom d'une femme. Seuls les hommes sont présentés en héros dignes d'être célébrés. Les femmes sont tellement invisibilisées qu'on n'en parle pas, qu'on ne les nomme même pas. Chers collègues, ne souriez pas.

Si Aimé Césaire mérite d'être connu, je vais poser la question à la salle, on va me dire : « *Ils sont plus célèbres que les femmes* », Paulette Nardal, elle, en a fait autant que lui pour la reconnaissance de la négritude. Si Jean Vilar est considéré comme le père du Festival d'Avignon, c'est faux ; c'est Yvonne Zervos qui est à l'origine de sa création.

Voilà comment on réécrit l'Histoire : tant de femmes ont été spoliées de leur découverte, de leur création. Il y a encore trois jours, la presse se faisait le petit écho d'un tableau attribué à un peintre flamand et en fait, il avait été peint par une artiste italienne, Florenda Lavinia, et cela se passe au Musée de la Chartreuse à Douai.

Les mentalités changeront quand le monde qui nous entoure changera.

Et pour revenir à mon introduction, plus jamais une collaboratrice ne doit pouvoir écrire que l'égalité femmes/hommes ne concerne que ces derniers, pour mon camarade et collègue Yvon et tous les autres.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame GERMA.

J'étais déjà un peu terrorisé par Mme GERMA, je dois reconnaître que j'ai désormais aussi ma Directrice des relations publiques et ma collaboratrice qui le sont également. Ce matin, elles sont venues me voir tout apeurées de la circulation de la note à laquelle fait référence Mme GERMA.

Mes chers collègues, après ce long exposé complet de Mme GERMA, y a-t-il des observations ou des remarques ?

**Mme SADOUNE.**- Merci de me donner la parole.

Martine a dit plus que l'essentiel qui figure au rapport. Martine, pour une féministe, un peu d'indulgence envers nos collègues femmes ! En plus, je pense qu'elles l'ont fait parce qu'elles se disent qu'on souhaite rester entre nous, et je ne pense pas que ce soit une attaque pour la non-implication de la gent masculine à la cause féminine, tout simplement, comme cela se fait dans certaines associations où nous voulons rester entre nous. Elles se sont dit : « *Elles ont peut-être envie de rester entre elles* ».

Bien entendu, Messieurs, vous êtes les bienvenus. On aimerait beaucoup vous avoir à nos côtés. Je le précise pour M. BECQUET, qui ne voulait pas venir.

**M. BECQUET.**- Tout à fait.

**Mme SADOUNE.**- Martine a bien développé le rapport de la commune, et ce qui est intéressant, c'est de le mettre en vis-à-vis avec des chiffres qui sont à une échelle un peu plus large. Je vais essayer très rapidement de le mettre en vis-à-vis avec le chiffre qui concerne les hommes et les femmes, ou les femmes et les hommes, au niveau de la région des Hauts-de-France.

Sur les près de six millions d'habitants qui composent la région des Hauts-de-France, 51,6 % sont des hommes et 48,4 %, des femmes. Les hommes représentent 49,2 % des moins de 30 ans en France.

L'espérance de vie des femmes à la naissance est plus élevée que celle des hommes : 83,4 ans contre 76,9 ans en 2020, dont les femmes sont surreprésentées dans la population de la région.

Chez les seniors, 63,7 % des gens de plus de 75 ans sont des femmes pour 61,2 % en France.

Il faut souligner ces politiques portées par le CCAS et le service logement pour répondre à cette thématique ainsi que le sujet du logement ou du mal-logement des femmes.

La part des femmes diplômées est supérieure à celle des hommes et l'écart est beaucoup plus marqué chez les jeunes entre 15 et 24 ans ; 24,7 % des femmes sorties du système scolaire sont diplômées du supérieur contre 18,3 % des hommes, respectivement 29,8 et 21,2 % au niveau national. Inversement, la part des hommes peu ou pas diplômés est de 28,1 % et dépasse celle des femmes, qui est de 23,6 %.

Tout cela pour dire que, dans le cadre du recrutement, c'est aussi ce qui fait varier certains chiffres du rapport communal : la notion de surreprésentation des femmes dans la population et de la capacité à répondre aussi à la demande en tout cas des postes dédiés aux femmes quand elles souhaitent des postes qui leur sont « dédiés ».

Bref, toutes les politiques qui sont menées, en tout cas dans la commune, Martine a cité tout ce qui a trait aux politiques d'accompagnement des habitants, aux politiques sociales, que ce soit au CCAS, dans les centres culturels et sociaux, au sein des services jeunesse, scolaire, etc., sont aussi faites pour que cet écart en termes d'égalité femmes/hommes puisse se resserrer autant que faire se peut.

On peut saluer de manière générale ce qui est en train de se faire, ce qui a été impulsé par Laurent et ce qui est en train de se faire depuis quelques années qui, je n'en doute pas, portera ses fruits avec le temps ; la pugnacité, les travaux qui vont être mis bout à bout. C'est un peu un travail de patchwork, et Martine le disait : il s'agit aussi de rattraper quelque chose qui existait dans notre société. Que ce soit à Liévin ou ailleurs, depuis quelques années, nous sommes une génération qui a envie de porter cela.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame SADOUNE. D'autres observations ?

**M. DARRAS.**- Puisque le Sénat a été évoqué, je voudrais dire que ce ne sont pas les sénateurs qu'il faut incriminer, mais les responsables politiques qui arrêtent les listes puisque les sénateurs sont élus, soit de manière uninominale comme les députés, soit à la proportionnelle sur un scrutin de liste. Le fait qu'il y ait davantage d'hommes tient au fait que la première place est le plus souvent occupée par un homme.

En revanche, tous les sénateurs n'ont pas les mêmes opinions politiques. Au groupe socialiste, nous avons deux places au bureau du Sénat : une place de vice-président, et nous avons désigné une vice-présidente, Mme Sylvie Robert, et une place de questeur, poste important -l'intendance, les finances-, et là, nous avons à nouveau désigné une femme, Mme Marie-Arlette Carlotti.

La parité pour ce qui est des sénateurs socialistes est respectée.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez les félicitations de Mme GERMA.

**Mme CLEMENT.**- À la demande de Marc, j'étais de nouveau intervenue au bureau municipal pour dénommer une rue Lainiel. J'ai oublié de dire à Marc que tu étais d'accord, mais il fallait attendre l'opportunité d'avoir cette rue ou ce bâtiment. C'était un avis favorable. J'ai oublié de le dire à Marc.

**M. LE MAIRE.**- Maintenant, il le sait.

Mes chers collègues, nous ne sommes pas responsables du passé auquel a fait référence Mme GERMA. En revanche, nous sommes aujourd'hui dépositaires du présent et de l'avenir, d'où le travail que nous réalisons dans cette Ville, au sein de nos services, pour promouvoir cette égalité femmes/hommes ou hommes/femmes, car les deux peuvent s'inverser, bien évidemment.

Comme l'a dit Mme SADOUNE, le travail est fait, on peut toujours faire mieux, mais en tout cas, je pense qu'à travers les outils municipaux et notre politique DRH, tant à l'égard des Liévinaises et Liéviinois que de notre personnel, il est évident que cette valeur d'égalité femmes/hommes hommes/femmes se met en pratique et nous en faisons la promotion.

Madame GERMA, à titre tout à fait personnel, comme vous l'avez dit, je ne sais plus à quelle occasion, on a toujours écrit : « *Une bonne mère de famille, à quand le bon père de famille ?* » ; il existe ici, le bon père de famille, partout.

Je suis très heureux lorsque je fais un gâteau ou lorsque je fais des pâtes ou autre chose. Je peux même faire du chili con carne si vous aimez cela, Madame GERMA, et je peux vous inviter pour que vous puissiez le goûter et vous faire la démonstration que ce ne sont pas que des paroles.

Je peux vous inviter dans ma cave -souvent, je fais cela le soir- à trier le linge pour le mettre dans le lave-linge et ensuite le sèche-linge, et vous pourrez vous apercevoir que je sais faire cela aussi et que, bien évidemment, le soir, je sais aussi prendre ma fille dans son lit pour lui lire une histoire ou lui faire désormais lire une histoire et faire ses devoirs.

Bien évidemment, les deux expressions existent aujourd'hui, et fort heureusement.

Ce qui est le plus important dans tout cela, et c'est bien de temps en temps, pour faire avancer les idées, avoir un peu d'humour et mettre cela en avant, c'est ce que vous avez évoqué, Madame GERMA : l'inquiétude que l'on peut avoir sur une partie de cette jeunesse féminine, la réapparition de propos ou d'attitudes sexistes, voire de discrimination par rapport aux jeunes filles aujourd'hui, et je pense que chacun ici peut constater qu'on voit réapparaître des choses que l'on pensait définitivement ne plus exister.

Mais cela est valable dans tous les domaines, dans le domaine des discriminations raciales, sexistes, de nos libertés également, de notre protection sociale... Bref, on voit réapparaître une forme de résurgence du passé et il faut s'en inquiéter. Effectivement, il ne faut pas se satisfaire de ce qui est fait aujourd'hui, il faut poursuivre ce qui est fait, ce qui est encouragé par nous, l'amplifier, et surtout, avoir une grande vigilance par rapport à la résurgence de ces attitudes ou de ces propos et les condamner le plus fermement possible.

Chacun d'entre nous en est dépositaire, c'est aussi affaire du législateur et c'est vrai que Jérôme DARRAS, j'en suis persuadé, au Sénat, a eu l'occasion ou aura l'occasion de suivre des débats là-dessus, d'écouter des spécialistes, de rapporter peut-être si, à un moment donné, il faut légiférer, mais quoi qu'il arrive, la société tout entière doit prêter attention à tout cela parce qu'il peut y avoir et il y a déjà danger.

Si on ne veut pas que ce danger progresse, il faut le condamner le plus fermement possible car la société est composée d'hommes et de femmes, et bien évidemment, c'est une société d'égalité dans tous les domaines.

Voilà ce en quoi je crois le plus profondément possible, ce en quoi nous devons croire le plus profondément possible, et je vous encourage à cette vigilance.

D'autres remarques ? On peut donc dire que nous avons pris note de ce rapport. C'est l'expression, Monsieur le Directeur général des services ?

**M. KUZNIAK.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Le conseil municipal a pris note de ce rapport.

## **2. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - Budget Principal**

**M. DERNONCOURT.**- Monsieur le Maire, la tenue d'un DOB est une obligation légale pour les régions, départements, communes de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail.

De plus, le rapport doit préciser les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

### *Un ROB 2025 établi selon les hypothèses du projet initial de la Loi de Finances pour 2025*

Avant sa démission, le Gouvernement avait établi un projet de Loi de Finances pour 2025 contenant principalement les dispositions suivantes pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- Instauration d'un fonds de réserve. La Ville de Liévin aurait pu bénéficier de l'exonération car elle est classée au 25<sup>ème</sup> rang au titre de la dotation de solidarité urbaine.
- Abondement de la dotation globale de fonctionnement afin de soutenir la péréquation horizontale, notamment *via* une augmentation de la DSU.
- Reconstitution des mesures de soutien à l'investissement, mais avec une forte réduction des crédits affectés au fonds vert.

- Révision du fonds de compensation de la TVA avec une baisse du taux de compensation de 10 % accompagnée de la fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement.

À l'heure de l'élaboration du rapport, c'est la Loi Spéciale qui s'applique. Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics perçoivent la Dotation Globale de Fonctionnement sur la base de son montant et des règles d'attribution de l'année 2024.

Le versement s'effectue par douzièmes pour les enveloppes faisant l'objet d'un versement mensuel avant une éventuelle régularisation en fonction des données de la Loi de Finances pour 2025.

Concernant le FCTVA, les anciennes dispositions continuent à s'appliquer. Le sort des autres dotations d'investissement est en suspens.

#### Un coefficient de revalorisation des bases fiscales en baisse

Selon les données de l'INSEE, la variation pour 2025 s'établit à 1,7 %. Pour mémoire, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2023 était de 7,10 %, puis de 3,9 % en 2024.

#### Un encours de dette en augmentation, mais une dette sans risque

L'encours de dette s'établit à 49 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; le taux moyen de la dette se situe à un très bon niveau de 2,26 %.

La dette ne présente aucun risque au regard de la charte Gissler ; les seuls emprunts à taux variable sont indexés sur le Livret A (1,9 % de l'encours), ce dernier connaissant une baisse de 3 % à 2,4 % au 1<sup>er</sup> février 2025.

La Banque Postale est devenue le principal prêteur de la Ville avec un part d'encours de 44 %.

#### Les prévisions de recettes de la section de fonctionnement

- Un produit fiscal attendu de 20,3 M€ à taux constant.
- Une DGF prévisionnelle de 19,900 M€.
- Des produits du patrimoine et des services stabilisés à 1,1 M€.

#### Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement

Elles sont en évolution de :

- 2 % pour ce qui est des charges à caractère général.
- 2,61 % pour les charges de personnel et frais assimilés.
- 22,2 % en atténuation de produits.
- 11,99 % pour les autres charges de gestion courante.
- 9,46 % pour les charges financières.

#### Le financement prévisionnel des dépenses d'équipement

Hors restes à réaliser de l'exercice 2024, les dépenses d'équipement s'élèveraient à 37 M€ contre 38 M€ en 2024. En 2025, le besoin de financement prévisionnel s'élève à 5 M€ contre 13 M€ au budget primitif 2024.

Les niveaux des épargnes pourraient être les suivants :

- Épargne de gestion : 9,4 M€
- Épargne brute : 8,2 M€
- Épargne nette : 2,4 M€

En supposant une consommation des crédits à 100 %.

L'encours de dette au 31/12/2025 s'établirait à 62,7 M€, soit 7,7 années de capacité de désendettement.

Néanmoins, notons que, pour l'exercice 2024, les résultats sont provisoires, les comptes 2024 n'étant pas clôturés au jour de la rédaction du présent rapport.

Par ailleurs, les hypothèses pour l'exercice 2025 sont basées sur une consommation totale des crédits inscrits au budget prévisionnel.

Voilà, Monsieur le Maire, les prévisions pour le ROB 2025.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des prises de parole ?

**Mme SADOUNE.**- Monsieur le Maire, merci à Daniel pour cette présentation qui, comme d'habitude, est très complète, et merci aux services qui ont travaillé à ses côtés pour ce relevé d'orientations budgétaires.

Très rapidement, je vais essayer de replacer le contexte et les enjeux de ce débat d'orientation budgétaire et rappeler, mais tout cela figure au rapport, que l'année 2023 a été marquée par une forte dégradation des finances publiques avec un déficit qui se creuse et des incertitudes sur la trajectoire budgétaire à moyen terme.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont joué un rôle-clé pour maintenir l'investissement et assurer la continuité des services publics. Si le bloc communal a pu bénéficier de recettes dynamiques, les départements et les régions, eux, ont été fragilisés, notamment par la baisse des droits de mutation, soulignant la nécessité d'un financement plus stable et adapté à leur mission, notamment sociale.

Le débat d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit cette année encore dans un contexte marqué par des incertitudes économiques. L'inflation, même si son taux tend à diminuer, par définition, il s'agit toujours d'augmentation du coût de la vie, hausse des taux d'intérêt, évolution des dotations de l'État, etc., et une nécessité de concilier rigueur budgétaire et maintien de services publics de qualité.

Sur la situation financière de la Ville, pour les recettes, nous soulignons une stabilisation des dotations de l'État et une fiscalité locale maîtrisée, et il nous revient de renforcer la mobilisation de financements externes, les dépenses de fonctionnement -hausse des coûts de l'énergie et des charges salariales- nécessitant des ajustements pour préserver l'équilibre budgétaire.

Il faut maintenir une capacité d'investissement raisonnée pour poursuivre les projets prioritaires et il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses et la gestion responsable des finances.

L'optimisation des dépenses et la mutualisation courante permettront de ne pas dégrader les services à la population, une gestion prudente de l'endettement afin de préserver une capacité d'autofinancement. C'est tout ce qui a déjà été engagé.

Une grande partie des investissements structurants ont été réalisés depuis 2020. Sur la modernisation des infrastructures -voirie, équipements publics, écoles- s'il reste encore des opérations à mener, celles-ci aussi ont été largement engagées. Et il faut maintenir l'engagement social et les services à la population.

Je vais conclure en rappelant que le débat fixe un cap clair : garantir une gestion financière équilibrée tout en poursuivant les projets nécessaires à l'attractivité et au bien-être des habitants de Liévin.

Depuis 2020, en pleine crise sanitaire, avec ses conséquences et l'inflation qui a été grimpanche, une DSU qui passe de la 17<sup>ème</sup> place à la 25<sup>ème</sup>, la Ville de Liévin élève depuis très longtemps le niveau de ressources de sa population. Cela a le mérite d'être souligné.

Je rappelle la part des investissements conséquents. Des services à la population ont été maintenus ou augmentés. Je reprends l'exemple du coût du ticket de cantine, le portage de repas à domicile, la non-augmentation, voire la baisse de la part communale de l'impôt, etc.

Et n'oublions pas la création complète d'un service la population à travers la police municipale.

C'est en regardant ce cap que nous présenterons un budget pour l'année 2025 cohérent et conforme aux engagements qui ont été pris lors des dernières municipales par M. le Maire et son équipe.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame SADOUNE.

**M. DARRAS.**- Nous n'en sommes pas encore à l'examen du budget, mais on peut d'ores et déjà vous féliciter, Monsieur le Maire, et vos équipes, pour les prémises de ce budget 2025.

Les Français ont comme préoccupation leur pouvoir d'achat. La manière d'y répondre à l'échelle communale, c'est d'offrir des services de qualité, tous les services de la petite enfance jusqu'au grand âge, au meilleur tarif accessible à tous. Et vous continuez d'équiper la Ville, de la doter de l'ensemble de ces services dans un contexte, cela a été rappelé, particulièrement difficile.

Nul ne conteste que le pays est endetté, nul ne conteste qu'il faille réduire la dette, et donc, pour ce faire, réduire le déficit budgétaire annuel de l'État français. Il faut relativiser les choses, nous ne sommes pas dans une situation de banqueroute, loin s'en faut. Notre dette est d'un peu plus de 3 100 Md€, l'épargne privée des Français est de plus de 6 000 Md€, le patrimoine du pays, notre bien à tous, est de 18 000 Md€.

Qu'il faille faire des efforts, oui, encore faut-il que ces efforts soient équitablement répartis. Vous savez qu'il a été proposé des augmentations fiscales pour les plus grandes entreprises pour les plus riches. Certaines ont été, et c'est heureux, mises en œuvre, mais pas toutes, loin s'en faut. Il est temps, dans ce pays, que nous fassions pression pour que les efforts soient plus équitablement répartis et pour que ceux qui vivent le mieux puissent davantage contribuer.

J'ai été, je dois le dire, scandalisé par l'intervention de M. Bernard Arnault qui, avec un petit sourire goguenard alors que ce n'est plus l'homme le plus riche du monde -il a été distancé par Elon Musk, mais il doit être dans le peloton de tête-, a menacé de partir à l'étranger si nous osions un tant soit peu augmenter sa contribution à l'effort collectif. C'est une honte absolue et il faut que nous travaillions pour que cela change.

Ensuite, dans ces déficits, les collectivités n'ont pas leur part puisqu'elles ont un budget équilibré. En revanche, elles assurent une bonne partie des investissements publics du pays. Le pays doute à l'échelon national de son destin, de sa place dans le monde. En revanche, nous, à Liévin et dans les collectivités,

nous ne doutons pas. À Liévin, Monsieur le Maire, nous savons où nous allons et vous venez une nouvelle fois, par la voix de Daniel DERNONCOURT, de nous le prouver ce soir.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DARRAS. D'autres prises de parole ? Non.

Mes chers collègues, je vous remercie.

**M. TEILLIEZ.**- Je voudrais faire remarquer que l'opposition, qui s'est targuée de décerner des palmes au conseil municipal, est toujours absente ce soir.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Mes chers collègues, merci pour vos encouragements, et surtout, merci à M. DERNONCOURT, qui a contribué à l'élaboration de ce DOB. Merci aux services qui, je pense pouvoir le dire, vous donnent des documents de nature assez pédagogique et pas des documents techniques inaccessibles pour le commun des mortels.

D'ailleurs, M. KUZNIAK m'a fait lire un chef-d'œuvre -je ne dirai pas d'où il vient- de cette écriture technocratique où, quand on a fini de lire, on ne sait plus vraiment de quoi on parle.

Nous cherchons au contraire à ce que ces documents soient les plus pédagogiques possible, sachant qu'ils sont publics. Ce serait d'ailleurs intéressant, et je les encourage, à ce que les Liéviноises et Liéviноis prennent connaissance de ces documents à caractère budgétaire.

Je remercie M. DARRAS, qui nous permet d'avoir une vision des choses, et la bonne vision des choses. Certains utilisent des mots excessifs sur la situation qui est celle de notre pays, et vous avez donné des chiffres qui montrent qu'il faut prêter attention, mais ne pas tomber dans le catastrophisme, dont nous savons bien qu'il est utilisé par certains pour faire peur, et la peur peut conduire à un certain type de vote. Il faut rétablir la vérité.

Oui, bien sûr qu'il y a une prise de conscience à avoir, oui, bien sûr qu'il y a des efforts à accomplir, et je pense que l'ensemble des collègues ici présents, Monsieur DARRAS, vous encourageront à défendre la vision que vous avez défendue, c'est-à-dire que cet effort doit être proportionnel à la possibilité contributive des uns et des autres. Certains devraient rougir, et vous avez eu raison de le dire, des propos qu'ils peuvent tenir à cette occasion.

Et merci à Mme SADOUNE, qui a rappelé ce que nous faisons depuis maintenant 12 ans.

Ce débat d'orientation budgétaire est dans la continuité de ce que nous faisons, qui explique que notre santé financière est plutôt bonne, et nous aurons d'ailleurs l'occasion, je l'espère, de vous le présenter.

Nous avons fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Monsieur M. DARRAS, c'est un rapport provisoire. On a émis une lettre d'observations et après, il y aura une publication, et bien évidemment, le rapport sera présenté au conseil municipal et on aura l'occasion de vérifier que les satisfécits qui sont les nôtres seront vérifiés par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Nous aurons l'occasion de le savoir au conseil du mois de juillet. Il faudra faire preuve d'un peu de patience, mes chers collègues.

Donc continuité, M. DARRAS et Mme SADOUNE l'ont rappelé. Dans les moments que nous traversons, nous maîtrisons notre destin, il faut toujours compter sur soi-même plutôt que sur les autres, même si les autres sont très utiles, et je les en remercie, car les subventions qui sont apportées par l'État comme par les collectivités territoriales nous soulagent quand même lorsqu'il y a de gros investissements.

Je rappelle que, bien souvent, ces taux de subvention sont entre 60 et 80 % pour certaines d'entre elles. Je pense à la cité des Genettes, où on a battu un record de taux de subventions. Merci à eux parce que cela soulage les finances de la commune et nous encourage à continuer à équiper la commune et à maintenir aussi en bon état l'existant, ce qui est tout aussi important.

Je l'avais souligné, la priorité des priorités aujourd'hui est le pouvoir d'achat des Liévoises et Liévois. Là-dessus, mes chers collègues, d'ailleurs, cela fait partie du rapport de la Chambre Régionale des comptes puisqu'elle a étudié ce phénomène-là, nous pouvons être fiers de nous car nous avons su maintenir les tarifs les plus abordables possible pour toutes les bourses, en particulier les bourses les plus réduites possible. Ce sera notre fierté collective, celle dont nous pourrions toujours nous enorgueillir à travers le mandat que nous avons exercé. On va continuer comme cela.

S'agissant de la dette, je le dis, d'ailleurs, notre dette va sans doute augmenter. Quand on regarde les investissements qui sont consentis actuellement, on a quand même l'église Saint-Martin -5 M€-, l'école Jean Jaurès -11 M€-, l'éclairage public -5,5 M€-, la rénovation des Genettes -7,1 M€-, le quartier Jaurès -4,6 M€-, Nauticaa -28 M€-, j'en passe et des meilleures.

Certes, notre ratio, qui est excellent aujourd'hui, va sans doute se dégrader, mais il y a la bonne et la mauvaise dette. La bonne dette est celle qui permet à un territoire de s'équiper, donc de construire l'avenir et d'apporter les équipements les meilleurs possible pour sa population.

La mauvaise dette est celle qui conduit à des dépenses de fonctionnement toujours plus importantes qu'on ne maîtrise parfois plus.

Ici, c'est tout l'inverse parce que nos dépenses de fonctionnement sont toujours contenues. D'ailleurs, si nous pouvons investir, c'est parce que nous contenons nos dépenses de fonctionnement, et là, je le redis : merci aux services parce que c'est grâce à leurs efforts, à leur investissement et je pense à la passion de leur métier et de leur Ville, car quand on fait cela, c'est qu'on aime ce que l'on fait et on aime tout simplement sa Ville, on aime servir, que tout cela est possible. Je les remercie du fond du cœur, tout comme je vous remercie, mes chers collègues, car c'est aussi grâce à vous, au travers de vos votes, que cette politique d'équipements et de services apportés à la population peut se faire à Liévin.

La route est toute tracée pour nos services financiers et que, le 1<sup>er</sup> avril, nous serons en capacité de vous présenter un budget conforme à ce que nous faisons depuis maintenant 12 ans, un budget qui protège notre population et qui bâtit l'avenir. Vous aurez l'occasion de le constater le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Merci, mes chers collègues, de votre attention. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Eh bien vous allez lever la main pour acter ce DOB. (*Unanimité*)

Monsieur DERNONCOURT, encore cinq semaines de travail acharné, et aux services financiers, M. le Directeur général des services qui va superviser tout cela. Bon courage à eux.

### **3. Fixation d'une tarification pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et autres manquements, ainsi que pour les frais de nettoyage**

**M. FLAMENT.**- Monsieur le Maire, il a été constaté que certaines personnes déposent leurs ordures ménagères de manière sauvage sans respecter les locaux dédiés aux poubelles ni les consignes de tri. Ces

pratiques engendrent des nuisances pour les habitants, un surcoût pour la commune, et nuisent à l'environnement.

Afin de responsabiliser les contrevenants et de financer le surcoût lié à l'enlèvement de ces déchets, il est proposé de mettre en place une tarification spécifique.

**M. LE MAIRE.**- Des observations ?

On tape aussi au porte-monnaie. À un moment donné, si on ne tape pas au porte-monnaie, certaines personnes considèrent qu'on peut tout faire et tout jeter dans l'espace public. L'espace public n'est pas une poubelle, il se doit d'être respecté, et à ceux qui ne comprennent pas cela, grâce à cette délibération, nous aurons désormais l'occasion, en particulier bien évidemment par les agents de la police municipale, de verbaliser comme il se doit, et assez sévèrement pour certaines infractions. C'est regrettable, on préférerait autre chose, mais à un moment donné, il faut en passer par là.

Y a-t-il des observations ? Non. Je mets au vote cette délibération ; tout le monde est d'accord ? (*Unanimité*)

Pour les prochains votes, sauf à ce qu'il y ait une objection ou une non-participation au vote, on considérera que ce sera le même vote.

#### **4. Adhésion au service commun de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin**

**Mme RUSIN.**- La communauté d'agglomération de Lens-Liévin propose à la Ville d'adhérer au service commun de la Direction mutualisée des systèmes d'information.

Cette adhésion permettra d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels.

Les objectifs de ce service commun sont d'aboutir à une meilleure qualité de service et une meilleure disponibilité des compétences tout en réalisant à terme des économies d'échelle.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. C'est intelligent.

Pas d'observations ? On est d'accord ? (*Unanimité*)

Je vous remercie.

#### **IV. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER**

**M. LE MAIRE.**- Madame DELARUYELLE, vous pouvez passer les deux délibérations puisque vous avez deux acquisitions à faire.

**Mme DELARUYELLE.**- Oui, Monsieur le Maire.

#### **5. Acquisition de plein droit par la commune et incorporation dans le domaine privé communal des parcelles présumées sans maître (AL n°222 - AL n°221 et BX n° 373)**

**Mme DELARUYELLE.**- La ville de Liévin a engagé des démarches afin de maîtriser trois biens qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées, ou ont été acquittées par un tiers -procédure de biens présumés sans maître.

Il s'agit :

- Des 44 et 46 rue Jean-Baptiste Defernez, bâti dégradé
- Du 57 rue Faidherbe, terrain nu.

Après différentes démarches, avis de la commission communale des impôts directs, constatation de la vacance de ces trois biens, affichage, la commune peut désormais incorporer ces trois biens dans son domaine privé. C'est l'objet de la présente délibération, qui sera suivie d'un arrêté de l'exécutif constatant cette incorporation et d'un acte notarié publié et affiché « immobilier ».

**M. LE MAIRE.**- C'est long à faire. Pour arriver jusqu'à cette délibération, il y a eu des courriers et des démarches effectuées par nos services fonciers, mais c'est utile. C'est un dossier qui dure depuis très longtemps, mais qui va nous permettre enfin, puisque c'est incorporé dans le domaine public, de réaliser une opération sur ce coin de rue, une opération immobilière parce que c'était une petite verrue en plein centre-ville.

Pas de souci ? Même vote ? (*Unanimité*)

Je vous remercie.

#### **6. Acquisition à Pas-de-Calais habitat du terrain cadastré BX n°93 - 37 rue Victor Hugo**

**Mme DELARUYELLE.**- Pas-de-Calais Habitat est propriétaire d'une parcelle située 37 rue Victor Hugo pour une superficie de 290 m<sup>2</sup>. C'est un délaissé contigu à une parcelle communale de plus grande contenance. Pas-de-Calais Habitat est favorable à une cession de ce bien situé en centre-ville au profit de la commune moyennant l'euro symbolique. Les frais de notaire seraient supportés par l'acquéreur.

Il s'agit donc d'autoriser cette acquisition.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Le terrain est situé sur le coin entre la rue Victor Hugo et la rue Raoul Briquet.

Pas-de-Calais Habitat l'entretenait, mais quand il voulait. On va donc l'incorporer dans le domaine public. Monsieur DEPREZ va le combler un peu pour que le dénivelé soit moins fort parce qu'on ne peut pas faire grand-chose sur ce terrain, donc on va en faire un petit espace public de respiration. Ce sera un peu plus joli, agréable et utile que ce qui existe aujourd'hui.

Pas de souci là-dessus ? On est d'accord ? Très bien.

**Mme SADOUNE.**- Madame CHIARELLO souhaiterait des arbres.

**M. LE MAIRE.**- Généralement, dans un espace vert, on ne met pas de la pelouse synthétique, on met plutôt des graines pour qu'il y ait de l'herbe, quelques arbustes et des arbres si la superficie le permet.

**Mme CHIARELLO.**- Merci, Monsieur le Maire.

#### **7. LIEVIN - 21 rue du Guesclin - Acquisition et incorporation dans le domaine public communal d'une emprise de voirie à prendre dans la parcelle cadastrée BC n°271**

**M. TISON.-** Monsieur le Maire, chers collègues, MM. Nicolas Lefebvre et Vincent Polomski sont **propriétaires de la parcelle cadastrée section M. BACHIR.-** n° 271 située 21 rue Du Guesclin à Liévin.

Une partie de cette parcelle correspond à une emprise de voirie communale d'une surface approximative de 22 m<sup>2</sup>. Ils sont d'accord pour céder cette surface à la commune, à l'euro symbolique, frais de notaire et de géomètre à la charge de cette dernière.

Il s'agit donc d'autoriser cette acquisition.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Merci à M. TISON, sans peur et sans reproche, de nous avoir présenté cette délibération.

Pas de souci, on est tous d'accord ? *(Unanimité)*

Elle est validée.

### **8. LIEVIN - rue Émile Zola - Cession par la commune d'une parcelle à Messieurs Gérard DYMALA et Sébastien GUEMART**

**M. JACKOWSKI.-** Il s'agit de la cession d'un terrain d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>. Particularité de ce terrain : il est enclavé dans le quartier de Calonne, donc il a été décidé de le céder, moyennant l'euro symbolique, au profit de M. Gérard Dymala, 101 rue Émile Zola, le deuxième au profit de M. Sébastien Guémart, 103 rue Émile Zola.

Les deux terrains ont une superficie de 33,50 m<sup>2</sup>.

On rectifie ainsi une erreur de cadastre qui date de 1995.

**M. LE MAIRE.-** Tout le monde est d'accord sur cette délibération numéro 8 ? *(Unanimité)*

Elle est validée.

### **9. LIEVIN - 24 rue Émile Basly - Déclassement**

**M. JACKOWSKI.-** La commune de Liévin est toujours propriétaire d'un immeuble à usage de bureaux situé au 24 rue Émile Basly. Jusqu'en avril 2008, il était occupé par les services du CCAS de la Ville de Liévin. Monsieur le Maire vous propose donc sa désaffectation et de procéder à son déclassement.

**M. LE MAIRE.-** D'accord ? *(Unanimité)*

Elle est donc validée.

### **10. LIEVIN - Coron Fernand - Demandes d'Intention de Démolir - Avis de la Commune**

**M. TISON.-** Dans le cadre des demandes d'intention de démolir formulée par Maisons et Cités, le conseil municipal doit émettre un avis. Ici, il s'agit de la démolition des 3, 6 et 7 coron Fernand à Liévin, immeuble situé dans un périmètre de la veille foncière.

Pour information, la Ville mène également des acquisitions sur ce secteur. L'ensemble a vocation à faire l'objet d'un renouvellement urbain.

**M. LE MAIRE.**- Cela date d'une certaine époque, le coron Fernand ! Cela a été compliqué pour en avoir la maîtrise foncière complète donc quel bonheur que cette délibération de démolition ! Lorsque ce sera démoli, les conditions du moment sont un peu compliquées pour l'immobilier, mais on peut penser que, dès que celles-ci seront remplies et meilleures, on puisse enfin voir ce coron Fernand retrouver plus belle allure.

L'avantage est qu'on ne voyait pas grand-chose parce qu'il était enclavé, mais ce n'était pas très reluisant. C'est une assez grosse verrue que l'on supprime.

Pas de souci ? (*Unanimité*)

Je vous remercie, elle est validée.

### **11. Convention de financement (2024-2027) des études urbaines préopérationnelles des cités minières retenues pour la programmation au titre de l'E.R.B.M.**

**Mme SADOUNE.**- Pour rappel, le conseil municipal avait autorisé en 2020 une convention de cofinancement des études urbaines des cités minières dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

Certaines communes du territoire n'ayant pas régularisé l'avenant ou terminé leurs études puisqu'elles avaient à les présenter en délibération dans chacun de leurs organes municipaux, la communauté d'agglomération propose des conventions bipartites avec chaque ville concernée par le RBM, sachant que, pour Liévin, sont intégrées à la convention les secteurs Saint-Albert, Riaumont, le 2/5 de Calonne et Petit-Bois, et que le financement reste à hauteur de 50 % du coût hors taxe limité à 50 000 €.

En raison des retards et d'incertitudes sur les financements de l'État, la communauté d'agglomération propose une prolongation jusqu'en 2027 et il vous est demandé d'autoriser la signature de cette nouvelle convention.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Pas de souci là-dessus ?

Sur Saint-Albert, on s'engage. Enfin les grands bureaux aussi, mais il y a encore d'autres cités. Je pense que les habitants aimeraient bien que cela s'accélère. On va l'espérer, en particulier je pense à deux quartiers de Liévin : celui de Calonne et celui de Riaumont nord.

Il y a quand même des situations assez inadmissibles parce que les logements sont énergivores au possible, ils coûtent une fortune à chauffer, voire même on n'y a pas chaud du tout même en les chauffant, et il y a parfois des questions liées à ce manque de chauffage, d'insalubrité qui me chauffe. À un moment donné, un locataire a le droit d'avoir un logement digne de ce nom.

Aujourd'hui, dans une certaine catégorie de logements, ces logements ne sont pas dignes. C'est le rôle d'un bailleur de s'assurer qu'ils soient dignes et d'y réaliser les travaux et la maintenance nécessaire. J'espère qu'il va y avoir une plus grande rapidité dans ce domaine.

D'autres remarques ? Non. (*Unanimité*)

Elle est validée.

## **V. ENERGIE**

## **12. Écomobilité - Aides aux particuliers**

**Mme CHIARELLO.**- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est la délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique de 250 € et de trottinettes électriques -100 €- selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021. Il y a eu 11 nouvelles demandes depuis le dernier conseil municipal : une pour l'achat d'un vélo électrique et 10 pour des trottinettes électriques, pour un montant de 1 250 €, quatre achats à Liévin.

On est arrivé à un total -c'est la quatrième année- de 964 demandes.

**M. LE MAIRE.**- C'est un beau bilan.

**Mme CHIARELLO.**- Oui, très bien.

**M. LE MAIRE.**- Pas d'observations ?

## **13. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers M. Capelle, M. Lequesne et M. Leleu**

**Mme CHIARELLO.**- C'est toujours une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Les dossiers de MM. Capelle, Lequesne et Leleu remplissent les conditions fixées par les délibérations des 6 avril 2007 et 30 mars 2012.

Rappel : 1 €/W crête plafonnés à 1 500 €. Le montant est de 4 500 €, et au total, j'ai fait le calcul depuis décembre 2023, nous sommes à 27 demandes, ce qui s'est quand même pas mal accéléré depuis la hausse du prix de l'énergie.

**M. LE MAIRE.**- Oui parce qu'à un moment donné, on avait peu de demandes. Là, cela s'accélère.

Je précise parce qu'on m'a posé la question que les panneaux photovoltaïques seront posés sur l'église Saint-Martin. Petit à petit, on voit les échafaudages partir et certains me disent qu'il n'y a pas les panneaux photovoltaïques ; ils vont être posés par la suite et il y a aussi la halle Martial Bernard qui doit être équipée dans le cadre d'un appel à projets de solarisation.

Mes chers collègues, on approuve ces deux délibérations ? (*Unanimité*)

Je vous remercie.

## **14. Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n° 2**

**M. DEPREZ.**- Chers collègues, je rappelle qu'il s'agit d'une co-maîtrise d'ouvrage Liévin-CCAS avec le prestataire de service Dalkia. Le marché s'étend de 2021 à 2029 pour un contrat de chauffe de 70 bâtiments pour un montant initial de 3 899 801,84 €.

Un premier avenant du 9 janvier 2024 avait minoré le marché de 1,6 %, soit environ - 62 000 €.

Il est proposé un deuxième avenant consistant en :

- La suppression du site 40, l'école Jean Jaurès et la salle de sport, puisqu'elle a été détruite
- L'ajout du site 74, qui est l'espace Petite enfance rue Denis Papin, et l'adoption des engagements de consommation sous la codification un peu barbare dite NB au contrat, soit une plus-value de 11 129,89 € HT par an et jusqu'à la fin du contrat, en 2029, de 54 990,98 € HT.

Globalement, on note une diminution de 0,2 % du montant avec cet avenant par rapport au marché initial, donc une bonne gestion.

**Mme CHIARELLO.**- C'est parce qu'on perd l'école Jean Jaurès, maintenant les locaux sont chauffés à l'électricité.

**M. LE MAIRE.**- Certes. Pas de souci sur cette délibération ? (*Unanimité*)

Elle est approuvée.

## **VI. SPORTS**

### **15. Centre aquatique Nauticaa - Demande de remboursement de séances "Aquadouce"**

**M. JACKOWSKI.**- Les bons comptes font les bons amis.

M. Dominique WALBECQ sollicite le remboursement de quatre séances aqua-douce pour la somme de 15,60 € dont il n'a pu être bénéficiaire à Nauticaa. La raison : un incident technique sur le bassin de balnéo qui n'a pu être résolu avant la fermeture de la piscine.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. On va lui rembourser ? Il pourra les garder pour le prochain Nauticaa et peut-être l'utiliser à cette fin. Approuvé ? (*Unanimité*)

## **VII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX**

### **16. Contrat de location 2024 avec l'Association Tradition et Avenir**

**M. MIKOLAJCZYK.**- L'association Tradition et Avenir a sollicité pour 2024 l'obtention d'une deuxième gratuité de salle pour l'organisation d'un repas dans la salle du centre culturel et social Georges Carpentier. Il est donc proposé à titre exceptionnel de répondre favorablement à la demande.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Tradition et avenir est une association de tradition polonaise. Je les encourage parce qu'ils n'en restent plus beaucoup. C'est compliqué.

**M. LEJEUNE.**- Je signale simplement que c'est en contradiction avec la réglementation existante.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait.

**M. LEJEUNE.**- Correspondant aux locations de salles aux associations.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, c'est pourquoi cela passe en conseil municipal et que je le propose, comme l'a dit M. MIKOLAJCZYK, exceptionnellement, pour encourager la permanence de l'existence de cette association et d'un pan de notre histoire, car quand même l'arrivée de l'immigration polonaise dans notre région a apporté à ce territoire. Je pense que cela mérite d'être encouragé.

Les responsables associatifs ont beaucoup de mérite parce que la moyenne d'âge est quand même très élevée. Je pense qu'on peut exceptionnellement, en contradiction avec une délibération qui prévaut pour les autres associations, à titre exceptionnel, accorder, au regard de ce qu'ils ont apporté, de l'histoire de cette région -ils ne demandent pas de subvention, d'ailleurs- une deuxième gratuité.

Est-ce que vous êtes d'accord ? (*Unanimité*)

Elle est approuvée.

## **VIII. COHESION SOCIALE**

### **17. Guid'Asso - Labellisation**

**Mme PLANARD.**- La délibération propose de signer la charte et d'obtenir la labellisation Guid'Asso permettant de valoriser les travaux d'ores et déjà engagés par le pôle cohésion sociale et le service vie associative, et d'entrer dans un réseau d'acteurs à l'échelle départementale.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Cela va être sympathique.

Pas de souci ? Approuvé ? (*Unanimité*)

Je vous remercie.

## **IX. PERSONNEL**

### **18. Dispositif de Médiation Préalable Obligatoire (MPO)**

**Mme PRUVOST.**- La médiation est un dispositif novateur qui vise notamment à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse.

Par délibération du 15 octobre 2024, et suite aux observations effectuées par la Chambre Régionale des comptes, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 62) a modifié les modalités relatives à la tarification de la médiation préalable obligatoire mise en place par délibération du 11 octobre 2022 au sein de la collectivité, en prévoyant désormais un financement conventionnel pour l'ensemble des collectivités, affiliées ou non, à hauteur de 400 € par dossier.

Par conséquent, il revient d'approuver la conclusion de cette convention que vous avez trouvée en annexe en tenant compte des nouvelles dispositions si la collectivité souhaite continuer à bénéficier des services du CDG 62 pour la MPO.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Nous sommes d'accord ? On continue dans ce dispositif avec les nouvelles modalités ? (*Unanimité*)

Je vous remercie.

### **19. Création d'emplois permanents - Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

**Mme NESPOLA.**- Monsieur le Maire, chers collègues, en vue de répondre aux besoins des services de la collectivité, il convient de créer ou modifier les emplois permanents suivants :

- Créer un emploi d'adjoint technique au service des fêtes afin de stagiériser l'agent en poste.
- Modifier le calibrage du poste de technicien informatique sur le grade d'adjoint technique afin de stagiériser l'agent en poste.

Il s'agit de deux intégrations sur emploi permanent d'agents en poste.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

## **20. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination; harcèlement et agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

**Mme MARTIN.**- Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, chaque collectivité a l'obligation de mettre en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste (AVDHAS). La Ville et le CCAS ont passé une convention avec le CDG 62. Le contrat avec le prestataire actuel étant arrivé à échéance, le CDG 62 a passé un nouveau marché. Pour en bénéficier, il revient à la collectivité de délibérer tout en sachant que, désormais, l'accès à la plate-forme Calicar représentera un coût de 2 € par agent, soit 1 110 € pour l'année 2025.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. On en revient au débat de tout à l'heure. Nous sommes donc d'accord ?  
(Unanimité)

Je vous remercie.

## **X. ADMINISTRATION GENERALE**

### **21. Règlement relatif à l'utilisation des aires de jeux**

**M. FRUCHART.**- Monsieur le Maire, il s'agit aujourd'hui d'adopter le règlement relatif aux conditions d'utilisation des aires de jeux situées sur le territoire communal.

Pour information, il y a 12 aires de jeux concernées. Les horaires d'ouverture ont été fixés :

- Du 20 mars au 20 septembre de 8 heures à 21 heures
- Du 21 septembre au 19 mars, de 8 heures à 19 heures.

**M. LE MAIRE.**- Est-ce que vous les fréquentez, ces aires de jeux ?

**M. FRUCHART.**- Tout à fait, Monsieur le Maire.

Je voulais ajouter que les propositions de la municipalité sont de faire au moins une aire de jeux par an.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait. On a tenu ce rythme.

**M. FRUCHART.**- J'allais le dire : on tient le rythme.

**M. LE MAIRE.**- Mais comme utilisateur ou comme contrôleur ?

**M. FRUCHART.**- Il m'est arrivé d'y aller avec mes petits-enfants.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Est-ce qu'au parc Françoise Kucheida, on a ressemé ? Il y avait quelques endroits clairsemés. Cela a été fait ?

**M. FRUCHART.**- Pas encore.

**M. LE MAIRE.**- Quand allez-vous le faire ? Bientôt parce que cela va commencer à pousser dans peu de temps.

**M. FRUCHART.**- Au mois de mars.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez protégé certains endroits pour que cela puisse pousser comme il faut ?

De temps en temps, on parle et on n'est pas forcément écouté par l'adjoint au Directeur. Il ne faut pas tout semer en même temps, il faut faire cela par zones et protéger les zones.

Tant que la pelouse n'a pas bien poussé, ne s'est pas bien enracinée, l'aire de jeux est utilisée. Je ne sais peut-être pas tout et si je me trompe, il faut m'en faire la démonstration. J'espère qu'on pourra faire cela par zones sinon, on pourra recommencer tout le temps.

**M. FRUCHART.**- Ce n'est pas la période de semer. On va attendre encore quelque temps et on prendra un soin particulier à l'ensemencement.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Vous allez tout faire en même temps ou par zonages ?

**M. FRUCHART.**- On va s'en remettre à notre spécialiste, Sarah, qui va certainement faire mieux que nous.

**M. LE MAIRE.**- Le parc Françoise Kucheida est magnifique. La dernière fois que j'y suis allé, ça l'était moins. C'est normal, les enfants et les parents l'ont utilisé et c'était devenu de la gadoue. Les jeux eux-mêmes étaient pleins de boue.

J'espère qu'au printemps, un soin tout particulier parce que j'y tiens sera apporté à ce parc.

Adopté.

## **22. Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage Projet d'actualisation 2025/2030 - Avis du Conseil Municipal**

**Mme PRUVOST.**- On s'occupe là des gens du voyage. Cette délibération concerne l'actualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat.

**M. LE MAIRE.**- Je précise que Mme PRUVOST n'habite pas dans une roulotte, donc elle n'est pas de parti pris.

**Mme PRUVOST.**- Non, je ne suis que dans un Mobil-Home.

Cette délibération concerne l'actualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2030. Ce schéma, que vous avez pu lire en annexe, est à renouveler tous les six ans.

Ce schéma vise en effet à mieux répondre aux besoins de cette communauté et à renforcer l'accompagnement des acteurs impliqués. Le conseil municipal doit donc se prononcer puisque l'avis des communes concernées est requis avant adoption.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. C'est simplement un avis.

Pas de souci ? Je vous remercie.

## **XI. SUBVENTIONS**

### **23. Subventions aux associations - Année 2025**

**M. MICHALAK.**- Monsieur le Maire, on délibère sur les subventions 2025 et deux subventions citées éducatives. Je rappelle que, dans l'assemblée, il y a des personnes qui ne peuvent pas voter. Ne vous inquiétez pas, j'ai déjà donné la liste à Faïza.

**M. LE MAIRE.**- Sage précaution, Monsieur le premier adjoint.

Elle est approuvée ?

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

Bonne soirée.

*(La séance est levée à 19 h 40).*